**Conseil Economique, Social et Environnemental – le 11 avril 2017**

**Déclaration groupe FO**

**LA QUALITE DE L’HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ETRE ET DU VIVRE ENSEMBLE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L’habitat inscrit les individus dans un environnement où l’individuel et le collectif interagissent. Il reflète à la fois les structurations, l’organisation, les régulations politiques, économiques, écologiques, urbanistiques en cours mais aussi les transformations et les évolutions de notre société. En ce sens, l’habitat est un fort marqueur de la vie sociale et transcrit dans l’espace les modes de cohabitation des différents groupes sociaux. Pour le groupe FO, l’habitat en tant qu’organisation spatiale et sociale de notre société doit également s’inscrire dans le principe d’égalité entre les citoyens et entre les territoires de la république.

L’aménagement de l’espace habité doit intégrer les nouvelles formes de mobilité, tenir compte des évolutions démographiques et en particulier du vieillissement de la population, réduire les déplacements tout en favorisant le développement de techniques et de matériaux de constructions durables. Toutefois, nous refusons la transformation de nos quartiers, nos villes et nos villages en enclaves réservées à une seule catégorie de citoyens. Encourager le vélo ou la marche ne peut pas faire de mal mais ne peut en aucun cas combler le désinvestissement et la dégradation des transports en commun dans un environnement où les temps de déplacements domicile-travail ne cessent d’augmenter et où des territoires entiers sont devenus inaccessibles. Si télétravail peut réduire certaines mobilités, il ne doit pas nous faire oublier que la grande majorité des travailleurs exerce des métiers non adaptés au télétravail. A cet égard, le groupe FO ne s’inscrit pas dans la préconisation incitant les collectivités territoriales à prendre en charge financièrement en lieu et place des entreprises des espaces de télétravail partagés. Outre les implications qu’une telle démarche peut avoir sur la relation de travail et sur l’application du droit du travail pour ces télétravailleurs, elle occasionnerait des dépenses supplémentaires pour les collectivités qui sont déjà fortement sollicitées. De même, nous nous interrogeons sur l’opportunité de mise en place des « bureaux des temps » à la seule échelle des collectivités. Enfin, le groupe FO rappelle son opposition à une contribution climat énergie qui ne tient pas compte des capacités contributives des salariés, ce qui fragilisera encore plus les foyers en difficultés. La seule augmentation du chèque-énergie en lieu et place des tarifs réglementés, proposée dans cet avis, ne réglera ni le problème de la précarité énergétique ni la problématique environnementale.

Pour le groupe FO, l’espace habité doit répondre aux nouveaux besoins, intégrer les évolutions de la société et favoriser le développement durable et le lien social. Il doit aussi repenser la circulation entre les bassins de vie et les bassins d’emploi et désenclaver l’espace rural. Pour y parvenir des investissements publics doivent être engagés pour rétablir l’égalité territoriale, développer les services publics d’éducation, de santé, améliorer les infrastructures et moyens de transports en commun, construire et rénover des milliers de logements sociaux, d’équipements publics. Des milliers d’emplois peuvent être crées et le cercle vertueux de la croissance peut être ravivé. Malheureusement le choix dogmatique de l’austérité nous condamne à toujours penser que préparer l’avenir est une dépense et non un investissement.

Malgré ces réserves, le groupe FO vote en faveur de cet avis.